



Staff Union
of the International Labour Organization
Syndicat du personnel
de l'Organisation internationale du Travail
Sindicato del personal
de la Organización Internacional del Trabajo

14 mai 2019

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
PREMIÈRE SESSION**

14 février 2019

Compte-rendu des décisions

La Présidente du Comité du Syndicat déclare la première session de l'Assemblée générale annuelle ouverte et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Élection du Président de l'Assemblée générale annuelle

La Présidente du Comité du Syndicat rappelle aux participants qu'il est d'usage que le (la) Président(e) de l'Assemblée générale annuelle soit élu(e) pour les deux sessions de l'année. Mme Yousra Hamed, dont le nom a été proposé pour le poste, est élue Présidente de l'Assemblée par acclamation.

2. Adoption de l'ordre du jour (doc. SU/AGM/2019/1/D.1)

La Présidente de l'Assemblée se réjouit de la présence des représentants du personnel des bureaux extérieurs de l'OIT – les membres titulaires régionaux du Comité du Syndicat, y compris du Centre de Turin. Elle présente ensuite l'ordre du jour et demande s'il existe d'autres points dont l'Assemblée souhaite également délibérer.

La Présidente du Comité du Syndicat demande l'autorisation, à titre d'introduction de la session, de faire le point sur ce qui s'est produit depuis la dernière Assemblée générale annuelle en octobre 2018.

L'Assemblée générale adopte l'ordre du jour tel que modifié.

3. Point sur ce qui s'est produit depuis la dernière Assemblée générale annuelle en octobre 2018

Trois principaux points sont évoqués : 1) l'atmosphère sur le lieu de travail et avec l'Administration ; 2) les priorités pour 2019 ; et 3) le point par la Conseillère juridique du Syndicat sur les recours légaux actuels devant le Tribunal administratif de l'OIT.

- 1) *L'atmosphère sur le lieu de travail et avec l'Administration* : Le Centenaire de l'OIT a été lancé le 22 janvier et la Présidente du Comité du Syndicat a été invitée à faire une déclaration. Il y a un temps pour les célébrations et pour rendre hommage au personnel, qui a énormément contribué aux objectifs et à la réputation de l'Organisation ; mais il y a aussi un temps pour défendre les intérêts du personnel et le Comité du Syndicat a rencontré de nombreuses difficultés dans le cadre du Comité de négociation paritaire. Le dialogue social est compromis par les communications tardives des documents à examiner. De telles pratiques doivent à présent cesser – les discussions et négociations exigent du temps. Le Syndicat a réussi à protéger les intérêts du personnel en ce qui concerne deux amendements à apporter au Statut du personnel qui doivent être examinés à la session de mars du Conseil d'administration.

Au cours des tout derniers mois, les recommandations de la CCPR se sont majoritairement prononcées en faveur du personnel, insistant sur l'importance de la négociation et le respect des règles. Le Comité du Syndicat va donc persévérer, avec l'appui du personnel, et poursuivre dans cette voie. Une pratique contraire au Statut du personnel ou à un Accord collectif entériné ne saurait devenir la règle en proposant un amendement à de tels instruments après avoir perdu devant un organe de justice interne.

Concernant la diversité géographique qui, selon le Comité du Syndicat, est une question difficile et délicate, les participants soulignent le problème de la prérogative dont dispose le Directeur général de nommer directement certains membres du personnel au niveau P5 (dans les bureaux extérieurs) et tous les personnels de direction D1 et D2. Alors que cela devrait permettre une diversité accrue, ainsi que les Mandants le demandent, il semble en réalité que ce ne soit pas le cas. Les participants à la session sont informés que le Comité du Syndicat va rencontrer le Directeur général et que le document sur la composition du personnel, normalement publié pour information, sera pour la première fois un document soumis à l'examen à la session de mars du Conseil d'administration.

- 2) *Les priorités pour 2019* : Le Comité du Syndicat et l'Administration ont mis en commun leurs priorités pour une négociation dans le cadre du Comité de négociation paritaire et sont parvenus à un compromis. Les 3 priorités majeures sont les suivantes :
- Recrutement et sélection/diversité/représentativité ;
 - Politique des contrats ; et
 - Sanctions disciplinaires et Chapitre XII du Statut du personnel ;
- et les priorités encore en attente :
- Descriptions de poste dans les bureaux extérieurs ;
 - Télétravail ; et
 - Congé parental.

- 3) Le point par la Conseillère juridique du Syndicat sur les recours légaux actuels devant le Tribunal administratif de l'OIT : Le Syndicat du personnel a présenté 251 plaintes contre la décision de la direction d'appliquer l'ajustement de poste révisé. La réponse de la direction à ces plaintes a été reçue et transmise aux plaignants. Le Syndicat a contesté absolument chaque paragraphe de la réponse de l'Administration dans une duplique très exhaustive. Avec un peu de chance, les auditions se feront d'ici la fin juin 2019 et, sinon, au début 2020.

Sur demande des participants, la Présidente du Comité du Syndicat fait le point sur les questions relatives à la CFPI – révision des méthodologies. La présidence de la CFPI a été confiée à une nouvelle personne mais les discussions se poursuivent dans les différents groupes. Le risque est encore très grand et le Syndicat du personnel gardera un œil sur le processus en cours. Le problème vient également du haut niveau de technicité des détails.

4. Examen du projet de Programme et Stratégie du Syndicat pour l'année 2019 (doc. SU/AGM/2019/1/D.2)

La Présidente du Comité du Syndicat donne une présentation générale du Programme et Stratégie du Syndicat pour l'année 2019 et rappelle que, en 2015, le Syndicat a exposé en détail une mission et une vision jusqu'à son Centenaire en 2020 dont les priorités sont encore de mise.

En ce qui concerne l'Objectif 3 (Assurer une protection sociale complète), la Présidente du Comité du Syndicat donne à l'Assemblée des informations sur notre Caisse d'assurance maladie. Il existe, ici encore, une volonté et un risque d'externalisation et le Comité du Syndicat restera vigilant.

En ce qui concerne l'Objectif 4 (Assurer des conditions équitables et égales d'emploi pour tous les employés), les participants font deux suggestions qui seront ajoutées au rapport dans la section la plus appropriée :

- Concernant le télétravail et les horaires flexibles, on pourrait les considérer comme un moyen d'écologiser l'OIT, en nous évitant de faire les déplacements domicile-travail et d'utiliser nos voitures. Il faut également envisager l'insertion de concepts tels que la dégradation de l'environnement et le changement climatique. La politique de télétravail devrait elle aussi se voir appliquer de manière équitable à tous les membres du personnel.
- Concernant les conditions égales d'emploi et le personnel de la coopération au développement, une proposition est faite de rétablir une structure qui permettrait au Syndicat de recevoir des données portant tout particulièrement sur la coopération au développement.

La proposition concrète à ajouter au rapport est la suivante : insérer dans la sous-section « moyens d'action » un alinéa supplémentaire introduit par une puce demandant d'« *établir un sous-comité permanent ou un groupe de travail ad hoc sur la coopération au développement, réunissant des membres du Syndicat du personnel travaillant au titre d'un tel dispositif, en vue d'analyser les effets des politiques de RH sur ce groupe de personnel, d'engager un large processus de consultation du personnel travaillant sur la coopération au développement, y compris sur le terrain, et de faire part au Comité du Syndicat des priorités et des principaux problèmes rencontrés par ce groupe de personnel* ».

En ce concerne l'Objectif 6 (Un Syndicat encore plus fort), la Présidente du Comité du Syndicat déclare que, pour ce qui est des adhésions, il incombe à chaque membre de maintenir le niveau d'adhésions et de mieux communiquer avec le personnel sur l'importance d'être membre du Syndicat du personnel, tout particulièrement à l'OIT.

Le représentant de la Section des Anciens Fonctionnaires remercie le Syndicat et encourage tout le monde à s'engager, en insistant sur la nécessité d'avoir une représentativité et une force réelles et sur le fait que, sans le Syndicat, nous serions confrontés à des difficultés encore plus grandes que celles auxquelles nous faisons face à l'heure actuelle.

Le Programme et Stratégie du Syndicat du personnel pour l'année 2019 tel que modifié est adopté par consensus.

5. Adoption du budget pour l'exercice financier 2019 (doc. SU/AGM/2019/1/D.3)

Le Trésorier présente en détail le budget pour l'exercice financier 2019, qui sera en équilibre.

Le budget pour l'exercice financier 2019 est adopté par consensus.

6. Rapport du Conseil du Fonds d'entraide du Syndicat du personnel - SUAF (doc. SU/AGM/2019/1/D.4)

Au nom du Trésorier du SUAF, le Trésorier du Comité du Syndicat présente à titre exceptionnel le rapport pour l'exercice allant de juillet 2017 à juin 2018 faisant part du fonctionnement et du but du Fonds, ainsi que du nombre des prêts et des donations au cours de la période sous revue. Les membres du personnel sont encouragés à contribuer au Fonds, uniquement basé sur des contributions volontaires, et à se reporter à l'Annexe I des Statuts du Syndicat du personnel pour plus d'informations sur le Fonds.

Le rapport pour l'exercice de juillet 2017 à juin 2018 est adopté par consensus.

7. Autres questions

Aucune.

Clôture de la session à 15h20.